

LE 14 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le quatorzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois (2023-02-14), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire monsieur René Beaugard.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beaugard.

Les conseillers, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beaugard, monsieur Christian Marois, monsieur François Lamoureux ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et greffière-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Une personne assiste à la séance du conseil.

ABSENCES

Madame la conseillère Francine Vallières Juteau,

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2023-02-014

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beaugard ouvre la séance à 20h.

2023-02-015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et monsieur le maire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beaugard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance

2- ORDRE DU JOUR, PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption des procès-verbaux de janvier 2023

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la greffière-trésorière – Janvier 2023

5.2 Approbation des comptes à payer – Décembre 2022 et février 2023

5.3 Lettre ou avis de rappel aux personnes endettées envers la municipalité

6- ADMINISTRATION

6.1 Coop Au cœur du village – Suivi

6.2 Nomination du maire suppléant

6.3 Adoption des salaires 2023 et des conditions de travail des employés

- 6.4 MRC La Haute-Yamaska – Demande d’appui au projet d’étude de faisabilité de la mise en place de nouveaux circuits de transport collectif de personnes entre les MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska – Dépôt d’une demande de subvention au volet 4 du Fonds régions et ruralité
 - 6.5 OBV Yamaska – Demande d’appui au projet : Animations Carbone Scol’ERE à l’école primaire – Présenté aux Fonds de développement des communautés
 - 6.6 Maison des jeunes l’Exit – Demande d’appui au projet : Implantation d’un point de service d’une maison des jeunes à Saint-Joachim-de-Shefford – Présenté aux Fonds de développement des communautés
 - 6.7 L’Accorderie Granby et région – Demande d’appui au projet : Études, planifications et réalisation d’un plan d’affaire et d’implantation du projet Atelier Brico-Écolo – Présenté aux Fonds de développement des communautés **Item retiré**
 - 6.8 R3USSIR – Éducation Emploi Estrie : Proclamation des journées de la persévérance scolaire
 - 6.9 Adoption du rapport annuel d’activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC La Haute-Yamaska
- 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
- 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Greffière-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie / Sûreté du Québec
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
- 8.1 Appel d’offres #2023-01 – Abat-poussière 2023
 - 8.2 Demande de remboursement pour les travaux exécutés dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
- 9- URBANISME**
- 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 575-2023 relatif à la démolition d’immeubles
 - 9.2 Construction d’un garage municipal - Mandat pour l’excavation du terrain
- 10- LOISIRS**
- 10.1 Ville de Granby – Entente intermunicipale en matière de loisirs – Prolongation au 31 décembre 2023
 - 10.2 AJLSJ – Demande d’aide financière pour les inscriptions au camp de jour
- 11- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
- 11.1 Appel d’offres # 2023-02 – Génératrice pour la salle des loisirs
Item reporté
 - 11.2 École secondaire Wilfrid-Léger - Demande de commandite album des finissants 2022-2023
- 12- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2023-02-016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2023 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil présents ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU à l’unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 soit **ADOPTÉ** tel que rédigé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le conseil consacre une période durant laquelle les personnes peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Communiqué provenant de Réussir – Éducation Emplois Estrie concernant les journées de la performance scolaire
- 4.2 Lettre provenant du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs informant que la MRC La Haute-Yamaska a obtenu une subvention dans le cadre de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles 2022

2023-02-017

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – JANVIER 2023

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 14 février 2023 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 11 janvier et le 14 février 2023.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2023-02-018

APPROBATION COMPTES À PAYER - DÉCEMBRE 2022 ET FÉVRIER 2023

Soumis au conseil: Liste des comptes de décembre 2022 et février 2023.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de janvier 2023		
Dépôt #2300001 au dépôt #2300027		16 862.67\$
Comptes à payer pour décembre 2022 et de février 2023 :		
Chèque #2300032 au chèque #2300061	124 810.55\$	
Paiement par internet	10 920.20\$	
Comptes à payer pour 2022 et février 2023		135 730.75\$

QUE la greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2023-02-019

LETTRÉ OU AVIS DE RAPPEL AUX PERSONNES ENDETTÉES – TAXES IMPAYÉES OU AUTRES COMPTES DUS

ATTENDU QUE la greffière-trésorière doit préparer au cours du mois de février de chaque année un état des personnes endettées envers la municipalité et que cette liste doit être soumise au conseil du mois de mars de chaque année ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil demande à la greffière-trésorière de faire parvenir à tous les propriétaires endettés envers la municipalité, pour des comptes de taxes ou autres comptes dus, pour les années 2021 et 2022, une lettre d'avis ou un rappel, leur donnant jusqu'au 1er mars 2023 pour acquitter leur dette ou prendre entente avec la municipalité.

QUE la lettre d'avis devra comprendre également, pour les personnes concernées :

- Le total des taxes dues pour 2023 dans le cas où les taxes doivent être acquittées dans les 30 jours suivant la demande de paiement (versement unique – le solde devient immédiatement exigible), soit pour le 1er mars 2023 ou ;

- Seulement le montant du versement échu en taxes municipales représentant le 1^{er} versement (1^{er} mars 2023) qui devient exigible 30 jours suivant la demande de paiement dans le cas où les taxes pourraient être acquittées en plusieurs versements (seul le montant du versement échu est exigible) et elles seront alors ajoutées à ceux de 2021 et 2022.

QUE le rappel ne comprendra pas la totalité des taxes 2023.

QUE le rappel ne sera pas transmis pour toutes taxes impayées ou autres comptes dus totalisant 50\$ et moins.

QUE le rapport de cette correspondance soit fait au conseil qui en prendra connaissance à la séance de mars 2023.

DOSSIER DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE – SUIVI

- Lettre du nouveau président de la Coop demandant une aide financière pour l'année 2023
- Dépôt des états financiers au 30 septembre 2022
- Dépôt de l'état des résultats pour le mois de décembre 2022

2023-02-020

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE pour des fins opérationnelles, il est souhaitable de nommer un maire suppléant en cas d'incapacité d'agir de monsieur le maire René Beauregard ;

ATTENDU QUE ce conseil désire conserver le principe établi de l'alternance par numéro de siège pour une période de trois mois ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DŪMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme madame Francine Vallières Juteau conseillère municipale au siège no. 1, maire suppléant pour une période d'environ trois (3) mois, soit du 15 février 2023 au 9 mai 2023 inclusivement.

2023-02-021

ADOPTION DES SALAIRES 2023 ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Soumis au conseil : Document décrivant les salaires et conditions de travail de chacun des employés municipaux pour 2023.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DŪMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve la grille des salaires et les conditions de travail se rattachant à chacun des employés municipaux.

QUE le conseil municipal accorde une augmentation de salaire basée sur l'indice de prix à la consommation (IPC), mais qu'il limite à 6%, pour l'année 2023.

2023-02-022

MRC LA HAUTE-YAMASKA – DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CIRCUITS DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ENTRE LES MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA HAUTE-YAMASKA – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2009-220 déclarant compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC La Haute-Yamaska relativement à l'organisation et l'exploitation du transport collectif de personnes en milieu rural la MRC La Haute-Yamaska en matière de transport collectif de personne en milieu rural, en vigueur depuis le 21 octobre 2009 ;

ATTENDU QUE les déplacements réguliers de personnes entre les territoires de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska et la volonté du milieu pour la mise en place de nouveaux circuits interrégionaux entre les deux MRC afin de répondre aux besoins de la population ;

ATTENDU QUE la MRC La Haute-Yamaska, en partenariat avec la MRC Brome-Missisquoi, souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE, selon les critères du programme, des résolutions d'appui sont requises de la part de chacune des municipalités locales situées sur le territoire de La Haute-Yamaska ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford appuie le projet d'étude de faisabilité pour la mise en place de nouveaux circuits de transport collectif de personnes entre les MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska.

QUE la Municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE la Municipalité nomme la MRC La Haute-Yamaska comme organisme responsable du projet.

2023-02-023

OBV YAMASKA – DEMANDE D'APPUI AU PROJET : ANIMATIONS CARBONE SCOL'ERE À L'ÉCOLE PRIMAIRE – PRÉSENTÉ AUX FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Soumis au conseil : Courriel de madame Caroline Côté-Larose, responsable des ressources spécialisées en éducation et mobilisation de l'OBC Yamaska demandant un appui pour le projet « Carbone Scol'ERE ».

ATTENDU QUE l'Organisme Bassin Versant de la Yamaska demande l'appui de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford pour le projet « Carbone Scol'ERE » afin de déposer une demande de subvention au Fonds de développement des communautés de la MRC La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE ce projet vise à offrir les activités d'animation Carbone Scol'ERE aux élèves de 12 classes issues de six écoles desservant sept municipalités du territoire de la MRC La Haute-Yamaska, dont l'école Centrale de Saint-Joachim-de-Shefford ;

ATTENDU QUE ce projet vise à sensibiliser plus de 300 jeunes aux changements climatiques afin de relever les défis permettant une réduction réelle quantifiée de plus de 1000 kg de CO² par élève ;

ATTENDU QUE le projet comporte 5 ateliers thématiques mobilisant les jeunes à s'engager avec leur entourage dans une démarche écoresponsable pour préserver l'environnement et développer un engagement collectif se concrétisant par des actions visant un milieu de vie favorable à la santé physique et mentale de la population de la Haute-Yamaska ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford appuie l'Organisme Bassin Versant Yamaska pour son projet « Carbone Scol'ERE », présenté au Fonds de développement des communautés de la MRC La Haute-Yamaska.

2023-02-024

MAISON DES JEUNES L'EXIT DE WATERLOO – DEMANDE D'APPUI AU PROJET « ENFIN CHEZ NOUS » : IMPLANTATION D'UN POINT DE SERVICE D'UNE MAISON DES JEUNES À SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD – PRÉSENTÉ AUX FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Soumis au conseil : Courriel de monsieur Martin Couture, directeur de la Maison des jeunes L'Exit de Waterloo demandant un appui pour le projet « Enfin chez nous » qui consiste à ouvrir un point de service dans la communauté de Saint-Joachim-de-Shefford.

ATTENDU QUE l'organisme la Maison des jeunes L'Exit de Waterloo demande l'appui de la municipalité pour le projet visant à l'implantation d'un point de services dans la communauté de Saint-Joachim-de-Shefford ;

ATTENDU QUE l'organisme possède une structure organisationnelle à jour et un conseil d'administration d'expérience, présentant une façon simple, rapide et efficace d'offrir un point de services qui a fait ses preuves ;

ATTENDU QUE la municipalité, en plus de fournir le local gratuitement, appuie le projet à la hauteur de 20 000\$ pour la première année, plus les frais d'entretien (déneigement, électricité, tonte du gazon, etc.) ;

ATTENDU QUE le Fonds de Développement des Communautés est un levier financier, pour aménager les lieux, acheter les équipements nécessaires et assurer l'implantation (formation de la main-d'œuvre, administration, salaires, code de vie...)

ATTENDU QUE la Maison des jeunes L'Exit de Waterloo est un organisme qui travaille sur l'ensemble grandissant des besoins des jeunes, en plus de diminuer les tensions familiales ;

ATTENDU QUE les jeunes de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, qui fréquentent la Maison des jeunes L'Exit de Waterloo, souhaitent pouvoir avoir accès aux mêmes services chez eux, dans leur milieu, dans leur municipalité ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford appuie La maison des jeunes L'Exit de Waterloo pour son projet « Enfin chez nous » qui consiste à l'implantation d'un point de service dans la communauté de Saint-Joachim-de-Shefford, présenté au Fonds de développement des communautés de la MRC La Haute-Yamaska.

L'ACCORDERIE GRANBY ET RÉGION – DEMANDE D'APPUI AU PROJET ÉTUDES, PLANIFICATIONS ET RÉALISATION D'UN PLAN D'AFFAIRE ET D'IMPLANTATION DU PROJET ATELIER BRICO-ÉCOLO – PRÉSENTÉ AUX FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Item retiré

2023-02-025

R3USSIR – ÉDUCATION EMPLOI ESTRIE : PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Soumis au conseil : Invitation de madame Josiane Bergeron, directrice de R3USSIR à participer aux journées de la persévérance scolaire en félicitant ou en encourageant les jeunes à persévérer.

ATTENDU QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances ;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social ;

ATTENDU QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 16,4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 — Nouveau découpage géographique de l'Estrie) ;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER! ». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford proclame les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

2023-02-026

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC LA HAUTE-YAMASKA

Soumis au conseil : Rapport annuel d'activité de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC La Haute-Yamaska – janvier 2023

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford contenu au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2022 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière ;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici au 31 mars 2023, conformément aux directives du ministère ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, daté de janvier 2016, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

QU'elle confie le soin à la MRC La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose la liste des permis émis pour le mois de janvier 2023

PROTECTION DES INCENDIES

Dépôt des rapports du service de Sécurité incendie pour les mois de décembre 2022 et janvier 2023

RAPPORT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du bulletin d'information policière du 9 février 2023

2023-02-027

APPEL D'OFFRES #2023-01 – ABAT-POUSSIÈRE 2023

Document soumis: Projet d'appel d'offres #2023-01 pour abat-poussière, février 2023.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte le cahier d'appel d'offres #2023-01 pour abat-poussière tel que préparé afin d'obtenir des prix sur invitation.

QUE ce conseil mandate la directrice générale pour transmettre les invitations aux entreprises spécialisées dans ce domaine.

QUE ce conseil demande des prix basés sur une quantité approximative de cent cinquante mille (150 000) litres de chlorure de calcium 35% et/ou magnésium liquide en solution 35%.

QUE la quantité nécessaire peut excéder ou être moindre que la quantité prévue.

QUE les entreprises invitées doivent fournir une garantie de soumission au montant de 1 000\$ et une garantie d'exécution au montant de 5 000\$.

QUE ce conseil nomme la directrice générale, madame France Lagrandeur, comme personne responsable pour fournir toutes informations concernant le présent appel d'offres et tout soumissionnaire doit s'adresser à cette seule responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres, conformément au règlement portant sur la gestion contractuelle de la municipalité.

QUE les offres de prix seront reçues jusqu'au jeudi 9 mars 2023 à 10 heures et ouvertes le même jour après l'heure de clôture.

QUE le rapport d'ouverture des soumissions soit déposé au conseil qui en prendra connaissance à une séance ultérieure.

2023-02-028

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministre des Transports a confirmé une compensation de 301 401\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Sophie Beauregard qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente du conseil, le Règlement no 575-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.st-joachim.ca.

2023-02-029

CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL - MANDAT POUR L'EXCAVATION DU TERRAIN

ATTENDU QUE le conseil projette la construction d'un nouveau garage municipal afin de mieux répondre au manque d'espace dû au besoin grandissant de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford mandate ADF Exca-For inc., représenté par monsieur Alexis Dubé-Fortin, pour effectuer les travaux d'excavation pour un garage municipal de 30' x 26' situé sur le terrain de la mairie au 615, rue Principale.

QUE ces travaux seront réalisés sous la supervision de l'administration municipale.

2023-02-030

VILLE DE GRANBY – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS – PROLONGATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Soumis au conseil : proposition de la Ville de Granby pour prolonger l'entente intermunicipale en matière de loisirs.

ATTENDU QU'une entente en matière de loisirs a été signée entre la Ville de Granby et la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford le 29 mai 2018 ;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Granby arrivait à échéance le 31 juillet 2022 et a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 (résolution 2022-08-164) ;

ATTENDU QUE la Ville de Granby offre de reconduire l'entente jusqu'au 31 décembre 2023 et soumet une modification de la contribution financière ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte de prolonger l'entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Granby jusqu'au 31 décembre 2023, selon les nouvelles modalités et conditions de l'entente.

QUE l'entente prévoit une indexation de la contribution financière, pour l'année 2023, qui passe de 138\$ à 150\$.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'entente ainsi que tous les autres documents nécessaires aux fins ci-dessus et pour donner plein effet à la présente résolution.

2023-02-031

AJLSJ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR

Soumis au conseil : Résolution d'Activité jeunesse et loisirs de Saint-Joachim (AJLSJ) demandant une aide financière pour le camp de jour de l'été 2023.

ATTENDU QUE le camp de jour, mis en place par l'AJLSJ, existe depuis plusieurs années et que ce dernier est très populaire auprès des jeunes familles de notre municipalité ;

ATTENDU QUE ce service demande beaucoup d'organisation et de préparation sans pour autant s'autofinancer ;

ATTENDU QUE les coûts d'exploitation ont considérablement augmenté depuis quelques années pour continuer d'offrir un service de qualité à tous ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil est conscient qu'une aide financière est nécessaire en appui aux familles participantes au camp jour afin d'alléger les coûts d'inscription.

QUE les parents devront faire la démarche de remboursement directement auprès de la municipalité en déposant la facture d'inscription pour obtenir un remboursement des coûts au camp de jour.

QU'un montant sera versé pour chaque enfant inscrit au camp de jour avant le 23 mai 2023.

	Temps plein	Temps partiel	
Date de l'inscription	6 semaines et +	Moins de 6 semaines	Sorties
Avant le 23 mai 2023	25\$/semaine	3\$/jour	5\$/sortie

QUE la municipalité est fière d'aider nos jeunes familles en les encourageant à utiliser nos services locaux qui contribuent à garder le dynamisme de notre municipalité.

OFFRES DE SERVICES # 2023-02 – GÉNÉRATRICE POUR LA SALLE DES LOISIRS

Item reporté

2023-02-032

ÉCOLE SECONDAIRE WILFRID-LÉGER - DEMANDE DE COMMANDITE ALBUM DES FINISSANTS 2022-2023

Soumis au conseil : Demande de l'école secondaire Wilfrid-Léger pour une commandite dans le cadre de la campagne de financement pour l'album des finissants 2022-2023.

ATTENDU QUE les jeunes de notre municipalité poursuivent leurs études secondaires à l'école secondaire Wilfrid-Léger à Waterloo ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise une commandite, format page entière, pour l'album des finissants de l'école secondaire Wilfrid-Léger de Waterloo 2022-2023 d'une somme de 240\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le conseil consacre une période durant laquelle les personnes peuvent poser des questions.

2023-02-033

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20h35.

France Lagrandeur
Directrice générale greffière-trésorière

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».